

Règlement communal

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 6 août 2026
Le collège des bourgmestre et échevins,
Le Président, La Secrétaire,

À enlever du Reider, le 13 août 2026

COMMUNE DE WILTZ

Administration communale • Sabina Becic • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz
Tél. : (+352) 95 99 39 - 236 • E-mail : sabina.becic@wiltz.lu